

**MÉMOIRE CITOYENS EN FAVEUR
DE LA DÉMARCHE POUR UN PAYSAGE HUMANISÉ
POUR SAINT-MATHIEU-DU-PARC**

Rédaction par
Diane Rivard, Citoyenne
Saint-Mathieu-du-Parc

Déposé le 22 mai 2026

Consultation du 30 et 31 mai 2026 sur le projet de paysage humanisé

Table des matières5

QUI SOMMES-NOUS?	3
Mise en contexte.....	6
Travaux réalisés depuis 2022 principalement par la Municipalité.....	6
Révision du plan d’urbanisme	6
Réserve de biodiversité	6
Paysage humanisé	7
Qu’est-ce qu’un paysage humanisé?.....	10
Pourquoi un Paysage humanisé ?	11
Recadrer l’information	13
Analyse et enjeux	16
Protection de l’environnement :	16
Protection de la qualité de vie :	17
Se donner une image de marque	17
Acceptabilité sociale et gouvernance.....	18
NOS CONSIDÉRANTS.....	19
NOS RECOMMANDATIONS.....	21
CONCLUSION	22
ANNEXE 1 – OURANOS	23

QUI SOMMES-NOUS?

Des citoyennes et citoyens de chez nous, qui ont à cœur un sain développement de notre municipalité, tout en protégeant notre nature exceptionnelle, dans le respect de notre qualité de vie, pour faire rayonner Saint-Mathieu-du-Parc. Nos diverses expériences et implications citoyennes nous permettent d'observer les enjeux liés à l'aménagement et à la conservation avec un œil aguerri.

Nous sommes réunis avec comme objectif de présenter ce mémoire pour supporter la démarche vers un paysage humanisé, et cela, en lien avec la consultation publique qui aura lieu les 30 et 31 mai prochain.

Diane Rivard

- Citoyenne depuis 2001;
- Fréquentant le lac à la Pêche depuis ma naissance, au chalet de mon grand-père, Jos Damien Goulet;
- Membre du CA de l'Association des Propriétaires du Lac à la Pêche depuis 2002 et présidente depuis 2003;
- Cofondatrice du Regroupement des associations de lacs de Saint-Mathieu-du-Parc en 2006;
- Membre du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de Saint-Mathieu-du-Parc de 2010 à 2012;
- Membre du CA du CSSS de la Mauricie, de 2012 à 2014;
- Membre du CA de l'Organisme de Bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche depuis 2019 et présidente du CA depuis 2023;
- À titre de présidente du CA de l'OBVRLY, membre du comité technique en vue de développer le plan directeur de l'eau (PDE), en compagnie de membres de différents ministères et de professeurs de l'UQTR;
- Conseillère municipale de 2021 à 2025;
- Carrière chez Produits forestiers Résolu de 1978 à 2022, comme Conseillère en relations industrielles agréée (CRIA);
- Sans oublier des dizaines d'années de bénévolat, autant dans le sport, que pour des œuvres de charité, des organismes communautaires, humanitaires, etc. Une évidence pour quelqu'un issue de parents qui, ensemble, ont cumulé plus de 100 ans de bénévolat.

Michel Goudreault

- Résident de Saint-Mathieu-du-Parc depuis 1982 et homme d'affaires retraité, je suis profondément attaché à notre village. Mon épouse est originaire d'ici, et sa famille a contribué au développement de notre municipalité sur plusieurs générations.
- Fort de mon expérience en tant que conseiller municipal de 2021 à 2025, je continue de m'impliquer activement dans la protection de notre environnement pour conserver notre qualité de vie. Je siège actuellement à la table de concertation du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, après avoir été membre du conseil d'administration de l'organisme de bassin versant des rivières du Loup et Yamachiche je siège maintenant à la table de concertation. Je suis

également responsable des travaux au sein du conseil d'administration de l'Association du lac Châteauvert.

- En tant qu'amant de la nature et propriétaire forestier, je suis particulièrement sensible aux enjeux liés à la protection de l'eau, à la perte de biodiversité et aux changements climatiques.

Claude Frigon

- Citoyen depuis 1996
- Bénévole de l'association des propriétaires du lac Souris
- Conseiller municipal de 2021 à 2025 (dossier urbanisme)
- Président du Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de Saint-Mathieu-du-Parc de 2021 à 2025
- Membre du CA et directeur du club de motoneige de Chambly
- Carrière de 40 ans chez Allstream, ATT Canada à titre de conseiller dans le domaine de la technologie et télécommunication au niveau national (ex. : Hydro-Québec, Air Transat, Molson, Pfizer, etc.)
- Enseignant dans le domaine technique au centre professionnel Pierre-Dupuy à Longueuil de 1984 à 1992

Martine Lord

- Citoyenne depuis 1996
- Membre de la famille Lord, qui a développé le lac Souris dès les années 50.
- Membre du CA de l'association des propriétaires du lac Souris à titre de trésorière et présidente de 2016 à 2025
- Membre du regroupement des associations de lacs de Saint-Mathieu-du-Parc à titre de secrétaire
- Membre du CA de la caisse populaire de Chambly de 1990 à 2000
- Membre de la corporation des comptables professionnels agréés du Québec (CPA) 30 ans
- Carrière à la Chambre des notaires du Québec de 2001 à 2016 comme chef des services administratifs et de l'équipe de direction (CPA)
- Contrôleur à l'union des municipalités du Québec (2000-2001)
- Membre de l'équipe de démarrage du Chantier de l'économie sociale du Québec et des journées de la Culture
- Membre du comité des agents de liaison dans le cadre des 3 projets

Hélène Bergeron

- Après avoir profité du territoire Mathieusainois pendant 4 ans, je décide de faire ma résidence principale à Saint-Mathieu-du-Parc en 2000 au lac Magnan.
- Habiter la forêt pour mon plus grand ressourcement mental et physique.
- Carrière en recherche fondamentale en tant que biologiste moléculaire à l'Institut de recherche en Biotechnologie du CNRC à Montréal. Emploi qui me permet de toucher quelques enjeux des recherches en biotechnologies de 1987 - 2017.
- Membre du CA de l'Association pour la protection des lacs Goulet, Brûlé, Magnan et des Amoureux (APLGBMA) 2004-2015. Membre actif jusqu'à ce jour.
- Au début 2006, rencontre des quelques 15 associations de lacs à Saint-Mathieu-du-Parc pour échanger sur les problèmes et solutions envisagés pour la conservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et du milieu de vie de nos lacs de villégiature.

- Membre fondateur en janvier 2007 du Regroupement des associations de lacs de Saint-Mathieu du Parc (RALSMP). Présidente pendant plusieurs années.
- Création d'un comité d'harmonisation entre le RALSMP et le conseil municipal. Outil pour de meilleures communications entre les deux instances. Membre du comité de 2007-2015. Comité toujours actif et utile!

Mise en contexte

Travaux réalisés depuis 2022 principalement par la Municipalité

Révision du plan d'urbanisme

- **Sondage** auprès de la population, organisé par la Municipalité, en février et mars 2022 - "Quelles sont vos attentes concernant l'urbanisme" - Réalisé en vue de la révision du plan d'urbanisme. 240 répondants par internet et plus de 30 personnes ont soumis un sondage complété papier.
Compilation des réponses disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24069>
- **Réunions de travail** : membres du CCU, membres du personnel et du conseil municipal, 7 réunions de travail
- **Consultations** pour valider notre orientation et se comparer avec les meilleurs, avec une avocate et une urbaniste spécialisée en environnement
- **Analyse** de différentes études
- **Consultation publique** : 21 août 2022 – salle comble
- **Plan d'urbanisme** disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-14642>
- Voir la section 7. La **vision stratégique de développement** pour la première étape du projet de reconnaissance d'un statut de paysage humanisé (pages 30 et 31)

Réserve de biodiversité

- **2 demandes** ont été déposées :
 - Par l'Association des lacs Barnard, En Croix et Régis le 22 mars 2021 – Disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24065>
 - Par Aire protégée Saint-Mathieu-du-Parc en avril 2023 - Disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24083>
- Différentes **activités d'information et de consultation**, dont le détail sera fourni dans la section paysage humanisé
- **2 balados** ont été réalisés – 8 novembre 2023, 6 mars 2024
- **Prescription administrative du MELCCFP**, une protection du territoire en vue d'une future mise en réserve, donnée le 28 février 2024; le communiqué de presse est diffusé dans la présentation du balado du 6 mars 2024
- **Lettre au MELCCFP** du 25 novembre 2024 – Pour confirmer la position de la Municipalité de protéger les 127 km carrés de terres publiques, incluant une demande de retirer les titres miniers à Pure Graphite. Disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24070>

Paysage humanisé

- **Intention** discutée dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme et incluse à la section 7.
- **Lettre d'intention** acheminée au ministre du MELCCFP en mai 2023.
- **Un comité de travail** composé de 4 personnes et qui ont tenu des dizaines de rencontres pour faire évoluer nos projets.
- **Un comité consultatif** composé de 12 personnes et qui ont tenu 11 réunions d'avril 2024 à mai 2025 – un rôle conseil pour qui il était prévu qu'ils participent (avec un comité élargi) à la rédaction de la demande de reconnaissance une fois la subvention reçue.
- **Un comité des agents de liaison** de 20 personnes et qui ont tenu 3 réunions de juin 2024 à février 2025 – un rôle de communication, seulement pour nous aider à rejoindre les gens dans les prochaines étapes.
- **Une journée de concertation « Un paysage à échelle humaine »**, tenue le 18 novembre 2023 au Centre communautaire, environ 70 personnes présentes. Lors de cette journée de concertation, un atelier de travail était inclus en fin de journée avec les thèmes suivants:
 - 1- Quelles sont vos craintes et attentes envers le statut de paysage humanisé
 - 2- Comment imaginez-vous votre SMDP idéal de 2045
 - 3- Quelles devraient être les priorités de SMDP en matière d'environnement?
- **La présentation** est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24072>
- **Le compte-rendu** est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24073>
- **4 balados** ont été produits sur le sujet : 19 juillet 2023, 7 août 2023, 1^{er} novembre 2023, 6 mars 2024, lesquels sont disponibles au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/fr/municipalite/decouvrir/balados>
- **Un sondage** sur le sujet a été réalisé en janvier et février 2024, dont les résultats sont inclus à la présentation du balado du 6 mars 2024.
- **Des rencontres sectorielles**, entre juillet et octobre 2024, 17 rencontres, 178 personnes rencontrées, question de transmettre le plus d'informations possibles avant le démarrage du projet, de récolter les commentaires et préoccupations, lesquels ont été partagés avec le comité consultatif et les représentantes du MELCCFP au dossier. La présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-21335>
- **Rencontre-discussion avec des potentiels partenaires** pour nous accompagner dans la démarche de paysage humanisé tenue le 12 février 2025
- **Reportage sur MATv**, en collaboration avec Environnement Mauricie, auquel a participé Éric St-Arnaud, technicien en urbanisme à la Municipalité et Diane Rivard, comme conseillère municipale, diffusé le 25 février 2025
- **Rendez-vous de la biodiversité en Mauricie**, organisé par Environnement Mauricie le 19 octobre 2023, incluant une visite terrain pour les participants au colloque. Dans le cadre du « Plan nature 2030 » du Québec. Quelques présentations ont eu lieu pour transmettre de l'information sur différents sujets, tels que :
 - La situation de la biodiversité en Mauricie, par Lauréanne Daneau – la présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24081>;

- L'agriculture, la Politique bioalimentaire du Québec 2020-2030, ses 5 objectifs et 8 indicateurs clés, par Hélène Bernard (MAPAQ) – la présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24076> ;
 - Le syndicat des producteurs de bois, par Patrick Lupien, lui qui conseille et guide ses membres qui exploitent des terres privées.
 - Le compte-rendu est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24077>
- **Le balado 21, mettant en vedette Lauréanne Daneault** d'Environnement Mauricie, du 24 octobre 2023 est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/fr/municipalite/decouvrir/balados>
- **Rencontre d'informations à l'intention des municipalités voisines** – 30 avril 2024 – la présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24078>
- **Rencontre d'informations à la demande de L'UQTR**, à l'intention des collaborateurs de l'UQTR, des visiteurs de l'Université Savoie Mont-Blanc en France et des visiteurs Haute École de suisse occidentale en Suisse – 6 juin 2024 – La présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24079>
- **Ateliers d'information sur le plan de connectivité** du sud-ouest de la Mauricie en octobre 2024, par Environnement Mauricie avec l'appui financier de la Fondation de la faune du Québec, du gouvernement du Québec, de Conservation de la nature Canada et de l'Agence Parc Canada. Le rapport de cette activité a été publié en février 2025 et est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24080>
- **Présentation à la table des maires** de la MRC de Maskinongé du projet de paysage humanisé – le 6 février 2025 – la présentation est disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24082>
- **Document d'information explicatif des 3 projets** – février 2025 – document de 12 pages disponible au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-22541>
- **Café-rencontre** – 1^{er} mai 2025 – Information transmise par : Francis Bouchard, Directeur principal des aires protégées MELCCFP, Diane Rivard, Conseillère municipale, responsable du dossier Développement et communications, Anne-Claude Hébert-Moreau, Directrice générale et greffière-trésorière – la présentation du MELCCFP, la présentation de la Municipalité, le compte-rendu préparé par la firme Transfert et le tableau comparatif pour réserve de biodiversité et paysage humanisé du MELCCFP sont disponibles au lien suivant : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-23711> - Avec la collaboration de la firme Transfert pour l'animation de la rencontre en personne et la gestion de la web diffusion. 112 personnes présentes au Centre communautaire et 80 par visioconférence.
- Information transmise dans le journal Le Reflet aux éditions et liens suivants :
 - Janvier 2024 page 8-9 : section développement et communication
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-18983Xx>
 - Mai 2024 page 12-13 : Reliefs mauriciens-Paysage humanisé-Tourisme durable
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-20204Xx>
 - Septembre 2024 page 16-17 : Ça bouge à Saint-Mathieu-du-Parc
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-21261>
 - Janvier 2025 page 18-19 : section développement et communication
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-22036>

- Mai 2025 page 4 : remerciement de la rédaction du document explicatif
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-23398>
- Septembre 2025 page 27 : Bilan développement communication 2023
Lien <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24122>
- Septembre 2025 page 33-34 : Bilan développement communication 2024-2025
Lien : <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24122>
- Beaucoup d'informations transmises par l'Infolettre et le site Web.

Qu'est-ce qu'un paysage humanisé?



Extrait de la présentation : Réserve de biodiversité et paysage humanisé, Saint-Mathieu-du-Parc, par Francis Bouchard, Directeur principal des aires protégées. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 1^{er} mai 2025 - <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-23711>

Pourquoi un Paysage humanisé ?

- Assurer la protection des attributs écologiques et paysagers de notre territoire.
- Assurer le maintien des services écosystémiques.

Les fonctions écologiques des milieux naturels représentent les rôles joués dans les processus qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes. Dans la littérature scientifique, ces processus sont regroupés en grandes catégories, par exemple, les processus hydrologiques, les cycles biogéochimiques, les interactions écologiques, la circulation des flux, la sédimentation et l'érosion. Les fonctions varient selon l'écosystème et plusieurs autres facteurs spatiotemporels. Le concept de services écologiques, quant à lui, réfère aux bénéfiques que les populations humaines tirent de ces fonctions.

À l'article 13.1 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (ci-après « Loi sur l'eau »), les éléments énumérés constituent des ensembles de processus, de fonctions et de services écologiques sans ordre hiérarchique, le but étant plus largement lié à une compréhension générale.

Ces familles de fonctions (et leurs bénéfiques associés) sont :

1° de filtre contre la pollution, de rempart contre l'érosion et de rétention des sédiments, en permettant, entre autres, de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols;

2° de régulation du niveau d'eau, en permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;

3° de conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;

4° d'écran solaire et de brise-vent naturel, en permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;

5° de séquestration du carbone et d'atténuation des impacts des changements climatiques;

6° liées à la qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

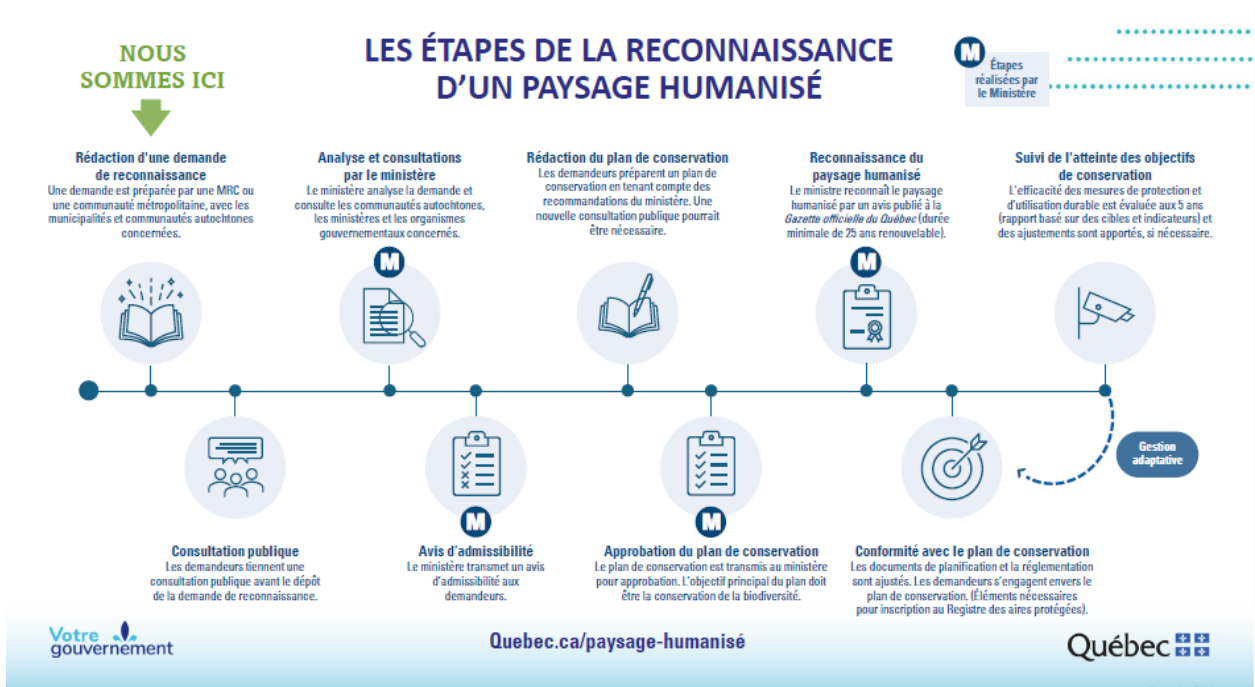
Tiré du Répertoire bibliographique concernant les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques : sélection de références pertinentes au lien suivant : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/repertoire-bibliographique-fonction-ecologique.pdf>

- Protéger le corridor entre le Parc national de la Mauricie et le Zip du lac Saint-Pierre.

- Encadrer ou se protéger des activités liées à l'exploitation des ressources naturelles ou énergétiques (exploration et exploitation minière, coupes forestières d'envergure, lignes de transport électriques, oléoduc, parc éolien, etc.).
- Trouver le juste équilibre entre le développement du territoire et l'environnement. Développer sans menacer la qualité de l'eau de nos lacs et cours d'eau, la survie de la biodiversité (en danger, vulnérable ou en santé) ou la qualité de vie que l'on y retrouve actuellement.
- S'adapter à la nouvelle réalité des changements climatiques et renforcer la résilience de notre territoire, ce qui, un jour, devra être inclus dans le plan climat de la Municipalité.
 - Annexe 1 – Les changements climatiques, répercussions sur l'eau au Québec et pistes de solutions. Que nous dit la science ? par Alain Bourque, Directeur général - Ouranos

Recadrer l'information

- Oui, la Municipalité serait le maître d'œuvre dans le cadre d'un projet en vue de l'obtention d'un statut de paysage humanisé.
- Oui, la Municipalité doit se conformer à la démarche édictée par le gouvernement du Québec.



Extrait de la présentation : Réserve de biodiversité et paysage humanisé, Saint-Mathieu-du-Parc, par Francis Bouchard, Directeur principal des aires protégées. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), 1^{er} mai 2025 - <https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-23711>

- Oui, en première étape, il était prévu de produire la demande de reconnaissance avec un comité consultatif élargi, représentatif de notre population. Le comité consultatif avait été mis en place tôt dans le processus, l'objectif étant d'évoluer dans la prise de connaissance de nos options au fur et à mesure de l'avancement du projet.
- Oui, deuxième étape, une première consultation publique est obligatoire AVANT le dépôt de la demande de reconnaissance. En l'absence de consultation, la demande aurait été automatiquement rejetée en fonction de l'article 65.3 de la LCPN (Loi sur la conservation du patrimoine naturel)

65.3. *La demande de reconnaissance est soumise par une municipalité régionale de comté ou une communauté métropolitaine et par les municipalités locales et les communautés autochtones concernées à la suite de la tenue d'une consultation publique.*

La demande comprend les éléments suivants:

1° le nom et les coordonnées de chacun des demandeurs ainsi que ceux de la personne qu'ils désignent pour les représenter;

2° la description du territoire visé, notamment son emplacement géographique, son utilisation, sa biodiversité et les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères permettant de le qualifier à titre de paysage humanisé;

3° les enjeux liés à une telle reconnaissance;

4° un sommaire de la consultation publique effectuée et des résultats de celle-ci, incluant les oppositions soulevées à l'encontre du projet de reconnaissance;

5° les objectifs de conservation et de mise en valeur envisagés;

6° tout autre renseignement ou document que le ministre estime nécessaire pour l'analyse de la demande.

2021, c. 1, a. 35.

- Oui, en cinquième étape, il y a la rédaction du plan de conservation, encore une fois, qui doit être fait en co-construction avec une bonne représentativité de notre population. Bien que la démarche prévoie que la consultation peut être tenue, il était prévu qu'elle était essentielle à l'avancement du projet.

- **Exigences pour la demande de reconnaissance**

La demande de reconnaissance comprend les éléments suivants :

- Le nom et les coordonnées de chacun des demandeurs ainsi que ceux de la personne qu'ils désignent pour les représenter;
- La description du territoire visé, notamment son emplacement géographique, son utilisation, sa biodiversité et les caractéristiques naturelles, culturelles et paysagères permettant de le qualifier à titre de paysage humanisé;
- Les enjeux liés à une telle reconnaissance;
- Un sommaire de la consultation publique effectuée et des résultats de celle-ci, incluant les oppositions soulevées à l'encontre du projet de reconnaissance;
- Les objectifs de conservation et de mise en valeur envisagés;
- Tout autre renseignement ou document que le ministre estime nécessaire pour l'analyse de la demande.

- **Exigences pour la consultation publique**

La consultation publique doit être réalisée par les autorités municipales locales ou régionales avant le dépôt de la demande de reconnaissance d'un paysage humanisé.

L'autorité municipale doit :

- Produire un document de consultation pour présenter le projet de paysage humanisé à la population;
- Prévoir une période de consultation qui laisse suffisamment de temps à la population pour se prononcer (entre quatre et six semaines);
- Offrir la possibilité de déposer des mémoires ou des commentaires écrits;

- Rendre disponibles l'information sur la consultation et les documents s'y rattachant sur son site Web;
- Produire un rapport de consultation et le rendre disponible sur son site Web;
- Transmettre l'ensemble des mémoires et des commentaires reçus au Ministère.

- **Admissibilité du projet**

L'admissibilité du projet est évaluée selon les critères suivants :

- La conformité aux définitions d'aire protégée et de paysage humanisé de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel;
- La conformité aux lignes directrices de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en matière d'aires protégées;
- L'intérêt de conservation du territoire (qualité des milieux naturels et de la biodiversité, connectivité écologique, services écosystémiques, qualité paysagère, qualité des valeurs culturelles à préserver, etc.);
- La compatibilité des usages du territoire avec la conservation de la biodiversité;
- La pertinence des objectifs de conservation et de mise en valeur envisagée;
- La compatibilité des documents de planification territoriale et de la réglementation avec les objectifs de conservation envisagés;
- L'appui de la population (résultat des démarches d'information, de consultation ou de concertation, y compris les démarches réalisées dans le cadre des séances des conseils municipaux);
- Les démarches d'information, de consultation et de concertation de la population envisagées à la suite de la reconnaissance.

Analyse et enjeux

Le concept de paysage humanisé vise à reconnaître officiellement des territoires où les activités humaines s'harmonisent avec la protection de la biodiversité et des paysages.

À Saint-Mathieu-du-Parc, cette démarche prend tout son sens compte tenu :

- De la richesse écologique du territoire
- De la proximité du Parc national de la Mauricie
- De la présence d'activités récréatives, agricoles et forestières

Ce projet s'inscrit dans une volonté de développement durable et de mise en valeur du territoire.

Protection de l'environnement :

- **Protection de la biodiversité :**

- Environnement Mauricie, le 19 octobre 2023, a fait une présentation « **Rendez-vous de la biodiversité** » En Mauricie, la biodiversité - Succinct état des lieux, par Lauréanne Daneau, directrice générale.

Thème : la crise de la biodiversité, un enjeu à prendre au sérieux.

Les objectifs de l'événement étaient les suivants:

1. Mobiliser et informer la Mauricie des axes et cibles proposés par le Gouvernement du Québec pour le Plan nature 2030.
2. Commenter et bonifier la feuille de route à partir de la connaissance et de l'expérience régionale pour que la mise en œuvre soit une responsabilité collective.
3. Dégager une vision régionale de la biodiversité en Mauricie et cibler les actions prioritaires par secteurs pour relever les défis actuels.

- Environnement Mauricie, en octobre 2024, a produit le « **Plan de connectivité du sud-ouest de la Mauricie** »

Les changements climatiques et les pressions anthropiques ont de forts impacts sur les milieux naturels. Maintenir une connectivité écologique entre les noyaux d'habitat s'avère une des solutions les plus efficaces pour protéger la biodiversité et les services qu'elle rend à la société (Groupe de travail sur l'adaptation et la biodiversité, 2018). C'est l'objectif auquel doit répondre ce plan de connectivité entre le lac Saint-Pierre et le Parc national de la Mauricie,

<https://www.saint-mathieu-du-parc.ca/file-24080>, p. 5

- **Protection de l'environnement :**

- Beaucoup d'efforts ont été consacrés afin d'éviter l'exploitation de mines sur le territoire, ce qui devrait continuer d'être une priorité pour notre Municipalité, devant toutes les inquiétudes manifestées par la population en 2023-2024.

- Bien que la construction en milieux humides soit interdite par la loi, autant au niveau provincial que municipal, rien ne peut être exclu quant aux possibilités de faire les modifications ou donner des autorisations pour contourner ces dispositions. Une voie d'affaires qui est à proscrire dans un environnement que le slogan de Saint-Mathieu-du-Parc qualifie d'incontournable.
- Oui, nous verrons des impacts des changements climatiques chez nous, nous les avons même déjà vus à plusieurs occasions. Un sujet qu'il faut mieux comprendre, se préparer à affronter les conséquences, préparer un plan d'adaptation et faire preuve de résilience. Travailler en amont, en prévention coûte bien moins cher que de travailler en réaction, en correction.
- Un jour, bientôt nous l'espérons, nous devons nous attarder à l'élaboration de notre plan climat qui vise trois grands objectifs :
 - Mieux se préparer aux impacts des changements climatiques;
 - Réduire notre empreinte et agir pour freiner leur progression;
 - S'assurer que personne ne soit laissé de côté dans les solutions mises en place.

Protection de la qualité de vie :

- « Mais l'homme fait partie de la nature, et sa guerre contre la nature est une guerre contre lui-même. » Rachel Carson, *Printemps silencieux*, 1962 - cette citation, souvent attribuée à la biologiste et écologiste (notamment dans le contexte de son ouvrage *Printemps silencieux*), souligne l'interdépendance fondamentale entre l'humanité et l'environnement. Elle met en garde contre l'idée que l'homme peut dominer ou détruire la nature sans en subir les conséquences directes.
- Les amateurs de la nature de chez nous pratiquent différents sports et de multiples activités autant sur leur terrain que dans les différents secteurs de la Municipalité. De par sa définition, un paysage humanisé répond à cet objectif pour en assurer le maintien toujours dans un cadre de conservation.
- En Outaouais, les citoyens ont tenu le 31 août dernier, dans cinq municipalités, un référendum pour éviter l'exploitation minière et ainsi protéger leur qualité de vie. Dans Mékinac, les citoyens nous disent chercher à éviter l'installation d'éoliennes et ainsi protéger leur qualité de vie.
- En sommes-nous à se chicaner pour ne pas protéger l'environnement? Alors que nous pourrions très bien le faire sans nous priver de vivre.

Se donner une image de marque

- Pourquoi ne serions-nous pas reconnus pour avoir trouvé le juste équilibre entre la présence des humains qui ont façonné notre territoire, qui continueront de le faire et la protection de la Nature?
- Pourquoi ne serions-nous pas reconnus pour avoir créé, modulé le paysage humanisé de Saint-Mathieu-du-Parc à notre image, selon notre volonté?
- Pourquoi ne pourrions-nous pas aussi donner un nouveau souffle à nos gens d'affaires et nos organismes à but non lucratif?

- Pourquoi ne pourrions-nous pas donner un sens au slogan municipal « une nature incontournable »?
- Pourquoi ne pourrions-nous pas nous projeter dans l'avenir, établir notre vision du futur?
- Pourquoi ne pourrions-nous pas travailler en prévention et non en réaction/correction?
- Jane Goodall, la première scientifique à avoir observé et rapporté que les chimpanzés utilisent des outils pour s'alimenter. Ses travaux transforment profondément la compréhension des rapports entre les êtres humains et les autres animaux. En 1977, elle fonde le [Jane Goodall Institute](https://www.jane-goodall-institute.org/) pour la protection de la biodiversité, l'aide au développement durable et l'éducation.

Pourquoi ne pourrions-nous pas réfléchir selon ses enseignements?

- « On ne peut pas passer une seule journée sans avoir d'impact sur le monde qui nous entoure. »
- « Ce que vous faites compte, et c'est à vous de décider quel impact vous voulez avoir. »
- « Ce que vous faites fait une différence. Et tu dois décider quelle différence tu veux faire. »
- « Développons le respect pour tous les êtres vivants. Essayons de remplacer la violence et l'intolérance par la compréhension et la compassion. Et l'amour. »

Voir sur <https://citations.ouest-france.fr/citation-jane-goodall/>

Acceptabilité sociale et gouvernance

La réussite du projet repose sur l'adhésion des citoyens, qui ne sera donnée qu'en présence de conditions de succès claires :

- Des informations justes, conformes aux procédures, seulement lorsqu'officiellement déterminées;
- Une participation active des différents acteurs (municipalité, organismes, gens d'affaires, propriétaires);
- La rédaction de la demande de reconnaissance par un comité consultatif élargi, représentatif de notre communauté;
- La tenue des consultations publiques prévues à la démarche en vue de l'obtention d'un statut de paysage humanisé;
- La mise en place d'un cadre de gestion concertée;
- Une gouvernance transparente.

NOS CONSIDÉRANTS

- CONSIDÉRANT QUE le territoire présente une biodiversité importante, des paysages admirables, une nature dont toute la population profite, des rivières et lacs accessibles – Il faut trouver comment protéger notre environnement et bien sûr, en profiter;
- CONSIDÉRANT QUE le statut de paysage humanisé permet de protéger les valeurs naturelles, paysagères, culturelles et sociales;
- CONSIDÉRANT QUE chaque territoire désigné paysage humanisé est unique, en fonction de ses spécificités;
- CONSIDÉRANT QUE le statut de paysage humanisé serait défini par nous et pour nous;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc est responsable de coordonner le projet;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est aussi responsable de se conformer à la démarche de reconnaissance qui est balisée par la LCPN [Loi sur la conservation du patrimoine naturel](#);
- CONSIDÉRANT QUE, sans une consultation publique avant le dépôt de la demande de reconnaissance, aucune approbation pour les étapes subséquentes ne serait donnée;
- CONSIDÉRANT l'objectif 30% d'aires protégées en 2030, une décision qui a rallié tous les participants de la COP 15 en 2022 à Mtl;
- CONSIDÉRANT QU'il faut être attentif aux signaux d'alarme que la planète nous envoie;
- CONSIDÉRANT QU'il est de notre responsabilité d'agir pour prévenir ou minimiser les conséquences des changements climatiques;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé s'est dotée d'un premier PACC (Plan d'adaptation aux changements climatiques) 2022-2032, rédigé par la firme Enviro-accès, qui a permis d'identifier les vulnérabilités du territoire en matière de changements climatiques et d'élaborer des mesures d'adaptation qui seront intégrées à la révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire, ce PACC étant disponible au lien suivant : <https://mrcmaskinonge.ca/amenagement/changements-climatiques/>;
- CONSIDÉRANT QU'il est de notre responsabilité, membre de la communauté de Saint-Mathieu-du-Parc, de s'informer et valider les informations reçues;
- CONSIDÉRANT la révision du plan d'urbanisme en 2022 qui prévoit d'obtenir un statut de paysage humanisé;
- CONSIDÉRANT, par-dessus tout, notre devoir envers les générations à venir, la chaise des générations présente au Centre communautaire en est un témoin;
- CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres d'information, les sondages, les ateliers de travail, les communications écrites qui ont permis de transmettre une information juste, établie majoritairement en collaboration avec les représentants du MELCCFP;
- CONSIDÉRANT l'accompagnement du personnel du MELCCFP dont nous avons bénéficié à Saint-Mathieu-du-Parc depuis 2022, le début de la démarche;
- CONSIDÉRANT la subvention allouée par le MELCCFP à la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc en fonction du plan d'action donnant les principales étapes à franchir;
- CONSIDÉRANT notre préoccupation pour la protection de notre environnement;

- CONSIDÉRANT notre détermination à agir pour protéger notre environnement;
- CONSIDÉRANT QUE nous sommes engagés à suivre la démarche pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé et à poser les actions recommandées par les instances compétentes en la matière, dont les représentants du MELCCFP;

NOS RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

Donner aux Mathieusaintoises et Mathieusaintois une information juste et pertinente sur la démarche pour l'obtention d'un statut de paysage humanisé qui doit être dirigée par la Municipalité dans le respect des étapes de la reconnaissance d'un paysage humanisé établies par le MELCCFP (reproduites précédemment).

Recommandation 2 :

Valider si l'obtention d'un statut de paysage humanisé est possible dans le respect de la nature, des personnes et du développement économique, se donner la chance de prendre connaissance des possibilités.

Recommandation 3 :

Impliquer la population, les gens d'affaires, les organismes de chez nous dans l'élaboration de la « demande de reconnaissance » dans le cadre d'un comité consultatif élargi, tel qu'initialement prévu.

Recommandation 4 :

Impliquer la population, les gens d'affaires, les organismes de chez nous dans les consultations publiques qui précèdent le dépôt de la demande de reconnaissance en vue de l'analyse interministérielle, le tout conformément à l'article 65.3 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN), tel qu'initialement prévu.

Recommandation 5 :

Tenir des consultations publiques au moment pertinent, soit, une première après que nous ayons défini à quoi pourrait ressembler le « paysage humanisé de Saint-Mathieu-du-Parc » dans son unicité, donc suite à la préparation de la demande de reconnaissance, et une seconde après l'élaboration du plan de conservation, pour ainsi prendre des décisions éclairées, basées sur des faits.

Recommandation 6 :

Assurer un suivi régulier et transparent des actions mises en place, des étapes franchies.

CONCLUSION

Le projet de paysage humanisé à Saint-Mathieu-du-Parc constitue une opportunité exceptionnelle de concilier protection de l'environnement, développement économique et qualité de vie.

Un projet que nous pouvons façonner selon nos besoins, selon nos ambitions.

Il est essentiel de saisir cette occasion pour mettre en place une vision durable et concertée du territoire, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Ce mémoire exprime un appui clair à la création d'un paysage humanisé sur le territoire de Saint-Mathieu-du-Parc. Cette reconnaissance représente une occasion unique de protéger les milieux naturels, de valoriser les activités humaines durables et de renforcer l'identité locale.

ANNEXE 1 – OURANOS

Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

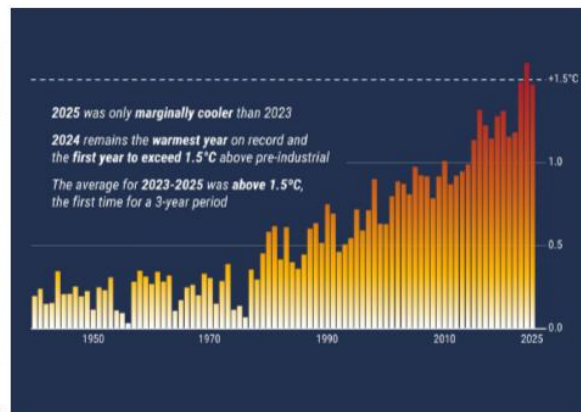
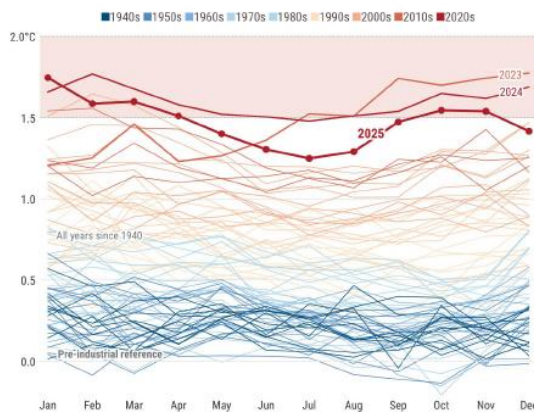
Les changements climatiques, répercussions sur l'eau au Québec et pistes de solutions

Que nous dit la science?

Alain Bourque
Directeur général - Ouranos



Les changements globaux jusqu'en 2025



Les variations saisonnières à venir pour le Québec

	Printemps	Été	Automne	Hiver
	↑ Températures moyennes ↓ Cycle gel-dégel	↑ Températures moyennes ↑ Chauds extrêmes (fréquence, durée, intensité)	↑ Températures moyennes ↑ Longueur de la saison chaude	↑ Températures moyennes ↑ Cycle gel-dégel/redoux ↓ Froids extrêmes (fréquence, durée, intensité) ↓ Longueur de la saison froide
	↑ Précipitations	↑ Pluies extrêmes (fréquence, intensité)	↑ Pluies extrêmes (fréquence, intensité)	↓ Enneigement proche du fleuve (durée, quantité)

7

Ouranos, 2023



Impacts des changements climatiques sur l'eau et son usage

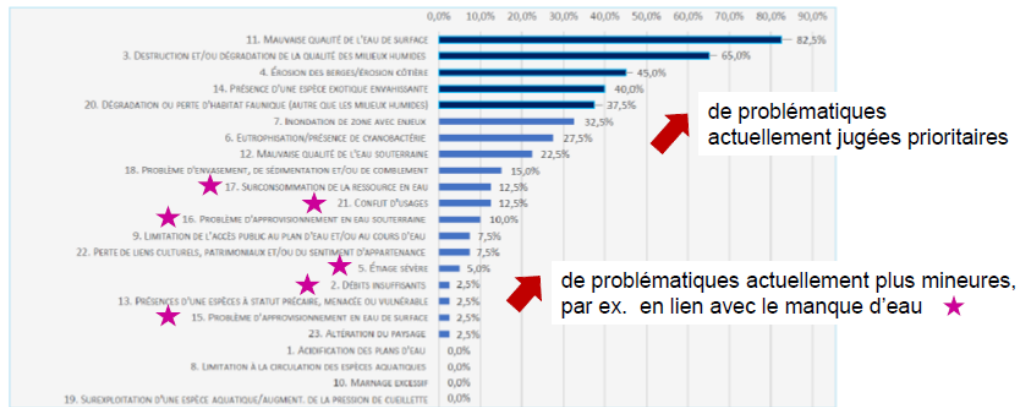


19



Accentuation par les CC des problématiques déjà identifiées dans les bassins versants du Québec

PROBLÉMATIQUES DES BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC : ÉTAT DE SITUATION 2019-2020



Facteurs de réussite de l'adaptation

Bien que les impacts soient locaux, les échelles d'adaptation doivent être connectées :

- dans les temps
- afin d'être plus structurant
- pour éviter la maladaptation



Exemple de mesures d'adaptation à différentes échelles spatiales

- Augmenter la capacité des systèmes d'épuration des eaux usées



- Restauration/ *
- création/préservation de zones humides



22

Shaw, R., Colley, M., and Connell, R. (2007); UMQ, 2022

Ouranos

Exemple de mesures d'adaptation à différentes échelles spatiales

- Pavés perméables



- Aménagement de rues et de quartiers

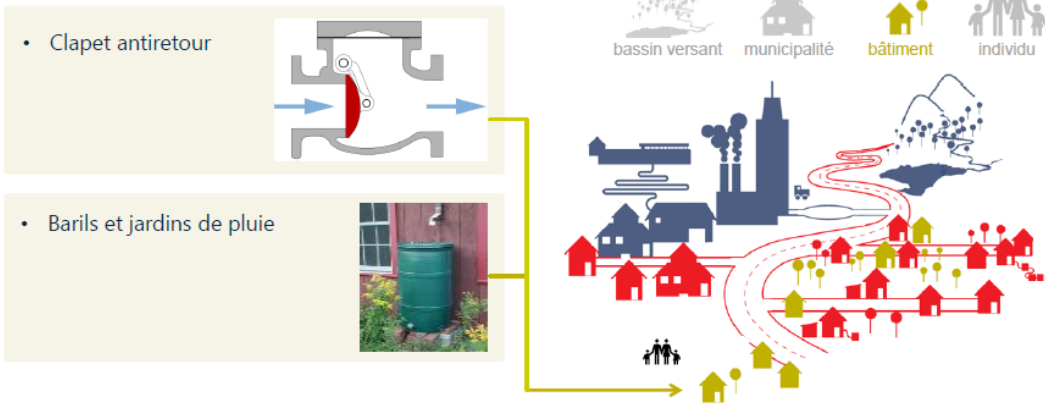


23

Shaw, R., Colley, M., and Connell, R. (2007); UMQ, 2022

Ouranos

Exemple de mesures d'adaptation à différentes échelles spatiales



24

Shaw, R., Colley, M., and Connell, R. (2007); UMQ, 2022



Exemple de mesures d'adaptation à différentes échelles spatiales

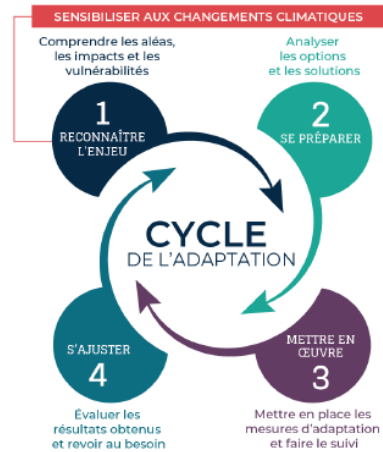


25

Shaw, R., Colley, M., and Connell, R. (2007); UMQ, 2022



La démarche d'adaptation offre l'opportunité de s'adapter de façon préventive plutôt que réactive



Source : Ouranos



Ces diapositives sont tirées d'une présentation produite par Ouranos et faite lors du colloque du RAPPEL de mars 2026.